
DESTINATAIRES : Marie-Josée Gaboury, chef de programmes - Centre mère-enfant
hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Annie Marceau, responsable prévention et contrôle des infections –
Jardins-Roussillon

DATE : Le 21 avril 2017

OBJET : **Précautions additionnelles pour les nouveau-nés**

Bonjour,

Nous désirons vous informer d'un changement de procédure concernant le port des équipements de protection individuelle (ÉPI) lors des précautions additionnelles chez les nouveau-nés du pavillon des naissances.

À cet effet, il n'est plus requis de faire porter l'ÉPI (blouse à manches longues et gants) aux parents de l'enfant hospitalisé à la pouponnière ou à la néonatalogie. Il est recommandé que seules deux personnes significatives pour l'enfant puissent obtenir ce privilège.

Toutefois, il sera requis de respecter certaines règles afin de pouvoir assurer la sécurité de tous les usagers :

- Pour les parents, l'hygiène des mains est requise en entrant et en quittant la pouponnière;
- Les parents doivent avoir uniquement un contact avec leur enfant.

Le personnel soignant, puisqu'il donne des soins à d'autres usagers, doit continuer à respecter le port de l'équipement lors des précautions additionnelles, de même que l'hygiène des mains de façon rigoureuse aux 4 moments :

- Avant contact avec le patient ou son environnement;
- Après contact avec des liquides biologiques;
- Avant une intervention aseptique;
- Après contact avec le patient ou son environnement;
- De même qu'en entrant et en quittant la pouponnière et l'unité de soins.

Les conseillères à la prévention et au contrôle des infections sont disponibles pour répondre à vos questions lors de leurs tournées quotidiennes et vous êtes également invités à les contacter au besoin.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette note de service et de votre habituelle collaboration.

AM